

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Conseil Municipal du jeudi 16 janvier 2020

Élus :	31	L'an deux mille vingt , le seize janvier ; le Conseil Municipal de la ville de Mions, légalement convoqué le dix janvier deux mille vingt, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Claude COHEN, Maire.
Présents :	27	
Absents :	3	
Pouvoirs :	2	
Votants :	29	
Présents :		Claude COHEN, Julien GUIGUET, Nathalie HORNERO, Josiane GRENIER-FOUADE, Mickaël PACCAUD, Jean-Michel SAPONARA, Anne-Bénédicte FONTVIEILLE, Nicolas ANDRIES, Vincent TIXIER, Bernard EXBRAYAT, Jean LANG, Patrick TUR, Jessica FIORINI, Nicolle MAGAUD, Suzanne LAUBER, Alain CHAMBRAGNE, Henri RODRIGUEZ, Régine MANOLIOS, Francis MENA, Dominique MARCHAUD, François IAFRATE, Jean-Paul VEZANT, Christine METRAL-CHARVET, Michel PEYRAT, Valérie ROMERO, Valérie RENOSI, Jean-Claude GALLETY
Absents :		Fabio CARINGI
Absents ayant laissés procurations :		Christine BARROT à Mickaël PACCAUD Marie PINATEL à Julien GUIGUET
Secrétaire de séance :		Patrick TUR

Délibération n° 0_DL_2020_014

Objet : Plan de financement des récupérateurs d'eau de pluie 2020

Rapporteur : Julien GUIGUET

Monsieur Julien GUIGUET, Adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable rappelle que dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et les aider à s'approprier les questions de valorisation de leur cadre de vie, la commune souhaite poursuivre son soutien concernant l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir une dynamique « individuelle » en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau, dans la lignée des actions menées par la ville ces derniers mois (projet de récupération des eaux pluviales dans le cadre du chantier du stade Sonny Anderson, installation d'une cuve de récupération au CATEM pour l'arrosage estival...). Les dernières canicules de 2015 à 2019 sont des exemples justifiant la mise en place de cette aide.
- Aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement.
- Lutter contre le développement du moustique tigre et la transmission du risque lié aux Arbovirus (dengue, chikungunya, zika).

La subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie existe depuis 2016 et a été renouvelée chaque année depuis, avec un bilan positif ayant permis d'aider 20 personnes en 2016, 15 personnes en 2017, 24 personnes en 2018 et 40 personnes en 2019.

Conditions pour prétendre à l'aide :

- Être contribuable Mioland et inscrit sur les listes électorales au 1^{er} janvier 2020.
- Récupérer et remplir un dossier de demande d'aide financière auprès du service développement durable.

Précisions sur l'aide : financement à hauteur de 50 % maximum du prix d'achat du récupérateur d'eau de pluie d'une contenance minimale de 300 litres avec un plafonnement à 50 €, les 50 % restant étant à la charge des particuliers, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Monsieur Julien GUIGUET précise qu'une somme de 2 000 € a été inscrite au budget 2020.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération, comme détaillé ci-dessus.
- **DIT** que la dépense afférente sera inscrite à l'article 6574 du budget 2020 de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Claude COHEN